

- L. Le Guennec. *La Légende du Marquis de Guerrand*, in *Mélanges Loth*, pp. 145 et suiv.; reproduit dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1928, pp. 15-35, sous le titre : *La Légende du Marquis de Guerrand et la Famille du Parc de Locmaria*, ainsi que dans *En Breiz-Izel autrefois*, pp. 169-185; *Le Fureteur breton*, t. VII, pp. 12-14.
- G. Le Jean. *Notice sur Plouégat-Guerrand*, in *L'Echo de Morlaix*, 1846.
- A. Le Braz. *Le Testament du Marquis*, in *Annales de Bretagne*, t. XIII, 1897-1898; *Vieilles Histoires du Pays Breton* : conte intitulé *Le Bâtard du Roi*; *Le Fureteur breton*, t. VI, *La Bohémienne de Plouégat*, pp. 215-217.
- Ch. Le Goffic. *Passions celtiques*, conte : *Le Marquis rouge*, pp. 7-20.
- Abbé Guillerm et L. Herrieu. *Recueil de Mélodies bretonnes*, pp. 15-16 : *Annaik Calvé*.
- Abbé Guillerm. *Chants populaires bretons (...)*, pp. 177-184 : *Guerz ar C'hloarec yaouank*.

§ XXV. L'ORPHELIN de LANNION (pp. 322-325).

Le chant ainsi intitulé débute par ce vers : « En cette année mil-six-cent-quatre-vingt-treize ». Rien ne s'oppose à vrai dire à ce qu'un crime crapuleux commis par des « maltôtiers » à Lannion remonte à une telle date. Mais Emile Souvestre, qui en publia une version sous un autre titre dans les *Derniers Bretons* aurait noté celle de 1651, et son texte original, peut-être légèrement tronqué, ne différerait pas essentiellement de celui dont disposa La Villemarqué (lequel prétend l'avoir recueilli à Lannion même, alors que sa mère l'inscrivit sur ses Tables comme provenant d'« un étranger »). Mais, avec une touchante docilité, Souvestre décida d'accorder son violon avec celui de son confrère, si bien que dans la première réédition de son ouvrage (1843), la *guerz* adopta également le millésime donné dans le *Barzaz-Breiz*. Il ne crut cependant pas devoir, pour autant, changer en *Perrinaik* le nom de *Marianic*, qui était, dans la version recueillie par lui, celui de la jeune victime.

Quelques citations montreront le peu de cas qu'il faut faire de ce genre d'indications, tant il est rare de voir deux variantes d'une même pièce concorder de façon absolue lorsqu'elles contiennent une date ou un nom propre.

Au t. II de ses Manuscrits (Bibliothèque de Morlaix), probablement écrit avant 1830, Lédan a consigné une *Guerz Perrinaic ar Mignon* au premier vers de laquelle on trouve par inadvertance :

Ebarz ar bla mil eis cant unan ha daou ug'ent.

« En l'année mil huit cent-quarante et un » au lieu de *mil seiz cant unan ha daou ug'ent* « mil sept cent-quarante et un ».

Luzel, dont la version principale sur le même sujet : *Perrinaik ar Mignon*, parle d'un « malheur » qui serait arrivé l'année précédente (*'wit ar blou tremenet*), cite une variante qui, elle, nous trans-  
porte en l'année 1546 !..

La Villemarqué a poétisé et moralisé la sienne par l'introduction de quelques strophes de son cru; mais le peu d'intérêt de la pièce dispense de s'y attarder davantage.

Bibliographie de L'ORPHELIN de LANNION.

- Manuscrits Lédan. Biblioth. municip. Morlaix, t. II, pp. 212-214.  
 E. Souvestre. *Les Derniers Bretons* (1836), t. II, pp. 250-252 : *Marianic*.  
 Collect. de Penguern. Biblioth. Nat., t. 89, ff. 153-155 : *Perinaik ar Mignon*; t. 90, ff. 120-121 : *Perrinaik Lanhuon*.  
*Gwerz Perrinan ar Mignon*. Feuille volante contenant 17 couplets, publiée à Lannion, Impr. J. Manger-Le Goffic (entre 1870 et 1880).  
 Cf. Ollivier. *Catalogue, etc.*, n° 712, p. 165.  
*Fureteur breton*, t. IV, p. 234.

§ XXVI. La MORT de PONTCALEC.

On a recueilli au moins trois versions populaires d'un chant où apparaît le nom du marquis de Pontcalec. Bien que nécessairement d'origine vannetaise, celle offerte par le *Barzaz-Breiz*, — qui diffère sensiblement par son esprit de certaines qui seront citées plus loin, est, sans explication ni indication de provenance, consignée dans le recueil en « dialecte de Cornouaille ». Elle s'y présente dans un état de pureté inaccoutumée, s'agissant d'une pièce qui serait passée d'un dialecte dans un autre.

Cette pièce est d'une remarquable unité, pleine de traits complètement étrangers à la poésie rustique. Sa première partie, en particulier, contient, avec des éloges de la noblesse dont on chercherait vainement les pendants parmi les productions authentiques du peuple breton, des diatribes contre la bourgeoisie, renouvelées de celles que l'on relève dans *Les Jeunes Hommes de Plouyé*, et dont on ne perçoit pas l'à-propos, puisque cette classe n'apparaît nullement responsable des événements qui font l'objet de la plainte. D'après celle-ci, le marquis de Pontcalec

« ... aimait les Bretons, mais non pas les bourgeois (...) qui sont du parti des Français; qui sont toujours cherchant à nuire à ceux qui n'ont ni biens ni rentes. Il avait formé le projet de nous décharger de notre faix, grand sujet de dépit pour les bourgeois qui cherchaient l'occasion de le faire décapiter. »

La suite de la pièce est consacrée à l'arrestation du marquis, dont la retraite avait été indiquée aux dragons chargés de la découvrir par un « gueux de la ville », et qui fut appréhendé au presbytère de Lignol; à la condamnation du rebelle à Nantes, et enfin à son éloge en chaire par le recteur de Berné, paroisse dont il était censé nourrir, vêtir et soutenir les pauvres :